

n° 110_2024DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-110_2024DEL-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le douze décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le cinq décembre deux mille vingt et quatre, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE

Étaient absents/excusés :

M. Brice LE BONNIEC, procuration donnée à M. Denis ROUET
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Claudine BEGON
M. Jean-Michel LAPEYRONIE, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Alexandre RADIN
M. Julien JEROME
Mme Josette GUILLEMIN
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Nathalie TERNET

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



110-2024DEL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2025 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M49).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats, en respectant le calendrier prévu dans le règlement budgétaire et financier adopté le 20 octobre 2022. Les résultats 2024 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 724 695,36 €.

Notons que des crédits sont inscrits en dépenses :

- A hauteur de 90 000 € pour les dépenses d'énergie ;
- pour les autres dépenses de fonctionnement courantes du service de l'eau : contrat d'exploitation, réactifs, fournitures et petit matériel, entretien courant du réseau, etc : 127 900 € ;
- pour le remboursement des frais de personnel au budget principal 41 000 € ;
- pour le remboursement des intérêts de l'emprunt 9 045,36 € ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



- pour régulariser les factures émises sur les exercices antérieurs, une enveloppe de 15 000 € ;
- pour faire face aux conséquences des impayés sur les exercices antérieurs, provision initiale à hauteur de 4 000 € dans l'attente de l'édition définitive ;
- pour le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau 39 000 € ;
- pour alimenter la dotation aux amortissements 344 750 € (rattrapage d'une annuité d'immobilisation pour la STEP).

En recettes sont inscrits les crédits provenant :

- de la redevance d'assainissement collectif pour 653 528,36 € ;
- de la participation pour l'assainissement collectif 5 000 € ;
- de l'amortissement des subventions pour 66 167 €.

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 403 425 €.

En dépenses d'investissement sont prévus :

- le remboursement du capital de l'emprunt contracté lors de la construction de la STEP pour 78 000 € ;
- les frais d'étude en vue de l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement pour 80 000 € ;
- une enveloppe de 169 258 € au titre des travaux d'amélioration du réseau ;
- 10 000 € au titre des travaux en cours (en prévision d'une éventuelle demande d'avance par un prestataire) ;
- 66 167 € pour l'amortissement des subventions.

En recettes sont inscrits les crédits provenant :

- 58 675 € au titre du FCTVA ;
- de l'amortissement des biens figurant à l'inventaire pour 97 444 €.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé de voter le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 011 Charges à caractère général	271 900.00 €
D 012 Dépenses de personnel	41 000.00 €
D 66 Charges de financières	9 045.36 €
D 67 Charges exceptionnelles	15 000.00 €
D 68 Dotations aux provisions pour dépréciation	4 000.00 €
D 14 Atténuation de produits	39 000.00 €
Total dépenses réelles	379 945.36 €
D 023 Virement à la section d'investissement	0.00 €
D 042 Opérations d'ordre	344 750.00 €
Total dépenses d'ordre	344 750.00 €
TOTAL	724 695.36 €
Recettes	Projet BP 2025
R 70 Produits des services	658 528.36 €
Total recettes réelles	658 528.36 €
R 042 Opérations d'ordre	66 167.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 110_2024DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-110_2024DEL-BF

S²LOW

Total recettes d'ordre	66 167.00 €
TOTAL	724 695.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 16 Emprunts et dettes assimilées	78 000.00 €
D 20 Immobilisations incorporelles	80 000.00 €
D 21 Immobilisations corporelles	169 258.00 €
D 23 immobilisations en cours	10 000.00 €
Total dépenses réelles	337 258.00 €
D 040 Opérations d'ordre	66 167.00 €
Total dépenses d'ordre	66 167.00 €
TOTAL	403 425.00 €
Recettes	Projet BP 2025
R 10 Dotations, fonds et divers	58 675.00 €
Total recettes réelles	58 675.00 €
R 021 Virement de la section d'exploitation	0.00 €
R 040 Opérations d'ordre	344 750.00 €
Total recettes d'ordre	344 750.00 €
TOTAL	403 425.00 €

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du jeudi 5 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 assainissement.

Adopté à l'unanimité



Le Secrétaire de séance,



Julie GOUSSU

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme le 12 décembre 2024



Acte certifié exécutoire
Acte publié le :
Acte notifié le :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 045-214501736-20241212-110_2024DEL-BF